

## COMMUNE DE BUAIS

📧 [mairie.buais@wanadoo.fr](mailto:mairie.buais@wanadoo.fr) – ☎ 02.33.59.41.15 – 📠 02.33.90.15.89 – 🌐 [www.communedebuais.fr](http://www.communedebuais.fr)

Accueil du public: Lundi – Mercredi – Jeudi : 9h00-12h30 et Mardi – Vendredi : 9h00-12h30 13h30-16h00

Comme promis, voici notre lettre semestrielle dans laquelle nous traiterons les sujets de l'actualité de notre commune à savoir, entre autres : l'agenda des manifestations, les budgets et les projets en cours.

Comme vous pourrez le lire, une réflexion est engagée à propos de la création d'une commune nouvelle avec nos voisins. Cette réforme est la suite du remodelage des territoires instauré par la réforme des collectivités territoriales de 2010, qui avait entre autres imposé les fusions des

communautés de communes de moins de 15 000 habitants. Nos régions et nos départements sont eux aussi impactés par ces réformes. Aujourd'hui, la loi s'attarde sur nos communes avec la notion de commune nouvelle dont vous trouverez un article en page 4. Il est de notre devoir d'y réfléchir, c'est ce que nous avons entrepris. Mais le temps est compté, car la date butoir pour la création a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Naturellement, nous vous tiendrons informés de l'avancée de la réflexion.

Bonne lecture.

Le Maire, Eric Courteille

EDITO...

Buais – Manche Au fil des jours à Buais

[www.communedebuais.fr](http://www.communedebuais.fr)



Juillet 2015

La Lettre bisannuelle est une publication éditée par la municipalité. Tirage de 300 exemplaires. Réalisée par nos soins.

# « Au fil des jours à Buais »

## Fête communale

Dimanche 26 juillet 2015

- Vide grenier
- Messe et pain bénit
- Repas le midi
- Courses cyclistes avec le VCH
- Fanfare pour accompagner le feu d'artifice

## Evènement !!! Inauguration de la salle de convivialité



Le samedi 25 juillet dès 10h00

Les représentants de l'Etat, des collectivités locales voisines et **les habitants** y seront chaleureusement invités.

Ce sera l'occasion de présenter la fresque qui a remporté le concours communal et d'y apposer une plaque en l'honneur de Mme Margueritte, adjointe décédée en début d'année.

## Dernière minute !!

**Le lotissement « Les camélias » :  
nouveaux tarifs pour les parcelles.**



Le conseil municipal a délibéré sur une remise exceptionnelle sur les 8€ par m<sup>2</sup> et qui sera appliquée aux trois premières parcelles vendues à savoir :

- -75% pour la 1<sup>ère</sup> soit **2€ le m<sup>2</sup>**
- -50% pour la 2<sup>ème</sup> soit **4€ le m<sup>2</sup>**
- -25 % pour la 3<sup>ème</sup> soit **6€ le m<sup>2</sup>**

Les suivantes seront à 8€ le m<sup>2</sup>.

A noter que la commune ne demande pas de taxe de raccordement à l'assainissement collectif ni de taxe d'aménagement ( sous conditions)

Agenda

### • **Concours de pétanque- Association Pétanque de Buais**

Samedi 4 juillet 2015

### • **Concours de belote**

**Du club Entente et Amitiés**

Mercredi 8 juillet 2015

### • **Concours de belote – Club Entente et Amitiés**

Mercredi 16 septembre 2015.

### • **Repas des cheveux blancs**

Dimanche 20 septembre 2015

### • **Chorale des élus de la CdC de Saint Hilaire du Harcouët**

Dimanche 13 décembre 2015

## Le fonctionnement de la commune

### 1) La mairie : lieu d'accueil et d'information

#### **Accueil et services aux administrés**

- Etat civil
- Cartes d'identité et passeports
- Déclarations obligatoires (débits de boisson, chiens classés « dangereux » etc.)
- Inscription sur les listes électorales
- Recensement de la population et citoyens
- Urbanisme...

### 2) La mairie : lieu de gestion communale

- Mise en œuvre des décisions prises par le maire et son conseil municipal : préparation, suivi et clôture des dossiers administratifs, techniques et financiers.
- Gestion du patrimoine communal : logements, salles communales, église...
- L'entretien et le développement de la commune : propreté, environnement, espaces verts, cimetières, autorisations d'urbanisme, eau et assainissement, les bâtiments, les espaces publics.
- La réglementation publique : police municipale, réglementation de voirie
- L'aide sociale : aide aux personnes âgées en difficultés, aides diverses par le biais du Centre Communal d'Action Sociale.



## Recensement militaire ou citoyen :

Pour tout jeune âgé de 16 ans, il est obligatoire de se faire recenser auprès de la mairie entre le mois de leur anniversaire et les trois mois qui suivent.

Vous pouvez venir seul ou accompagné de votre représentant légal.

Une carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile sont demandés pour remplir le formulaire.

Le Maire délivrera une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens et aux concours.

La délivrance de cette attestation déclenche l'inscription à la journée de la défense et de la citoyenneté.

## Comment obtenir sa carte d'identité ?

Démarches auprès de la mairie de votre lieu de domicile :

- 2 photos conformes
- Copie d'acte de naissance intégrale certifiée conforme
- Ancienne carte si périmée
- Justificatif de domicile
- Déclaration de perte ou de vol avec timbre fiscal de 25€
- Un mineur doit être accompagné de son représentant légal
  - ☞ C'est un acte gratuit
  - ☞ Délai de 2 à 3 semaines
  - ☞ Retrait à la mairie en contrepartie d'une signature
  - ☞ Validité 15 ans pour toute carte délivrée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour les passeports : s'adresser à la mairie de Saint Hilaire du Harcouët.

## Les élections : comment s'inscrire ?

Démarches auprès de la mairie de votre domicile, se munir de :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile ( ex : factures)
- Etre âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

☞ Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année mais vous ne pourrez voter qu'après le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. ( une loi est en cours pour modifier ces délais).

## Environnement : « Respect de l'environnement , respect de tous »

### 1) Déjections canines, dépôts sauvages .... :

Nous tenons à rappeler que ces incivismes sont des infractions au code pénal. Les habitants nous signalent fréquemment de déjections canines sur les voies et terrains communaux et privés.

*Extrait de l'article R.632-1 du Code pénal « (...)sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit,(...) ».*

⇒ **Il est important que chaque habitant soit vigilant aux conséquences de ses actes afin de favoriser un mieux vivre ensemble. Chaque habitant de la commune doit se sentir responsable et avoir un comportement citoyen.**

### 2) Frelons asiatiques

Si les habitants constatent des nids, merci de le signaler à la mairie. Ces nids peuvent être détruits par des entreprises agréées.

**R  
A  
P  
P  
E  
L**





## Un dernier mot pour Dominique Margueritte

Il faut rappeler que les bulletins étaient le fruit de son imagination. Elle en assurait la mise en page, la rédaction et la finalisation. Elle était un peu la rédactrice en chef de toutes nos publications.

Sa dernière idée était le concours de fresques. Elle l'a préparé, l'a lancé et nous l'avons terminé. Deux fresques ont été proposées aux habitants et un jury. La fresque, qui représentait un paysage avec un lac et des oiseaux de M. Ribbens a été retenue par les votes de la population et du jury.

Afin de saluer la mémoire de Dominique et son investissement, une plaque sera apposée sur la fresque.

## Actualités de l'école

En avril et mai dernier, Monsieur l'Inspecteur d'académie nous avait alerté dans un premier temps sur la situation critique de notre école et dans un second temps, il nous a informé de la suppression du dernier poste d'enseignante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

C'est avec beaucoup de regret que les membres du conseil municipal ont décidé de se soumettre à l'avis des services départementaux de l'Education Nationale, à savoir la fermeture définitive de notre école compte tenu le retrait du dernier poste.

### Dès la rentrée en septembre 2015

- Les services de garderie et cantine seront donc supprimés.
- Le point de ramassage scolaire sera maintenu pour les primaires devant l'école, pour des raisons de sécurité un ou une accompagnateur(trice) sera affectée au transport des maternelles.



ETAT CIVIL 2014 - 2015

### NAISSANCES

**Bastien Champrenaut**

Le 2 juin 2014 (✚)

**Lucas Le Grand**

Le 2 mars 2015

### RECONNAISSANCE

**Enfant Véron**

Le 26 mai 2015

### MARIAGES

**Eric Genest et Dominique Bouez**

Le 14 février 2015

**Stéphane Béchet et**

**Valérie Hergault**

Le 4 avril 2015

### DÉCES

**Dominique Margueritte**

23 janvier 2015

**Yvonne Lerallu épouse**

**Runette**

12 avril 2015

**Léa Prunier épouse Boishy**

12 juin 2015

## Des chiffres et des lettres : le coût du fonctionnement de la commune

<u>Les dépenses</u>	<u>Prévision 2014</u>	<u>Réalisation 2014</u>	<u>Prévision 2015</u>	<u>Observations</u>
charges générales	135 600	70 676,41	105 000	Entretien de la voirie communale et des bâtiments communaux.
charges de personnel	150 000	130 610,56	130 000	
autres charges courantes	35 000	33 705,72	35 000	Indemnités des élus, subventions communales ...
charges financières	10 000	8 930,23	9 000	Remboursement des intérêts de l'emprunt
charges exceptionnelles	1 000	147,09	1 000	



<u>Les recettes</u>	<u>Prévision 2014</u>	<u>Réalisation 2014</u>	<u>Prévision 2015</u>	<u>Observations</u>
produits des services du domaine	10 000	12 295,05	5 640	Concessions, frais de fonctionnement de l'école dûs par les autres communes.
impôts et taxes	190 109	199 456,00	190 055	Impôts, taxe sur les pylônes...
dotations, subventions	177 288	182 059,17	154 341	A noter une baisse des dotations de l'Etat (la DGF)
locations	30 000	27 053,59	22 500	Locations des logements, salles de convivialité et ancienne cantine

## Des chiffres et des lettres : l'investissement au sein de notre commune

<u>Les dépenses</u>	Prévision 2014	Réalisation 2014	Prévision 2015	Observations
emprunt et dettes	16 000	14 221,04	16 000	Emprunt de la mairie et de la chaudière bois
immobilisations incorporelles	3 000	2 606,04	6 810	Logiciels de comptabilité et études pour l'avenir des bâtiments de l'école
immobilisations corporelles	22 461	20 570,06	20 966.79	
immobilisations en cours	561 082.67	220 129,35	375 941	Salle de convivialité et programme voirie 2015

<u>Les recettes</u>	Prévision 2014	Réalisation 2014	Prévision 2015	Observations
dotations	5 000	8 529.61	38 000	Récupération de la TVA suite aux travaux de la mairie.
subventions	294 000	114 086	204 833.70	Subventions perçues ( PAP ) et subventions à venir du conseil départemental de la Manche et de la réserve parlementaire de la part de M. Guénhaël Huet

### Les taux d'imposition pour 2015.

Impôts 2015	Commune	CDC Saint Hilaire du Harcouët	Total pour le contribuable
taxe d'habitation	13,16%	6.00%	<b>19,16%</b>
taxe foncière- bâti	20,00%	6.85%	<b>26,85%</b>
taxe foncière- non bâti	32,33%	14,57%	<b>46,90%</b>
taxe ordures ménagères		4,04%	<b>4,04%</b>

⇒ Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux de l'année précédente.

Le taux d'endettement par habitant est de **401€/habitant** (pour les communes de même strate , dans le département de la Manche : 671€/hab et dans le pays : 596€/hab ).

Le revenu fiscal moyen par foyer est 17 661€ (dans la Manche : 23 117 € et en France : 25 480€).

### Le point sur.... les travaux de la Route de Landivy

Le projet de réhabilitation de la Route de Landivy est complexe et long car il suppose la coordination de différents travaux et intervenants :

- Réfections du réseau d'assainissement collectif avec l'aide d'un maître d'œuvre
- Effacements de réseaux (électriques, télécoms) avec le SDEM
- Réhabilitation de la voirie avec mise en accessibilité avec l'aide du conseil départemental.

Vu les estimations de l'ensemble des travaux et le programme chargé en fin d'année des entreprises concernées, il a été décidé de reporter en 2016, l'effacement de réseaux, l'acquisition des candélabres et les autres travaux. Il faut attendre également les discussions parlementaires sur la répartition des compétences « Assainissement » (entre la communauté de communes et la commune) pour les années à venir.

### Le point sur.... Les communes nouvelles

#### 1) Définition :

Ce sont plusieurs communes contiguës qui se regroupent afin de former une seule et même commune.

Nous parlons ainsi de commune nouvelle (avec un nouveau nom !) et des communes historiques qui pourraient devenir des communes déléguées si il en est décidé ainsi.

#### 2) Motivations financières

Vu la baisse progressive et importante des dotations de l'état versées aux communes, l'état incite les communes à réfléchir sur la création d'une commune nouvelle en leur proposant un gel du montant des dotations pendant 3 ans et une bonification de 5% si la commune nouvelle comprend entre 1000 et 10 000 habitants.

#### 3) Motivations économiques, territoriales

- élaborer un **projet de territoire** et inspirer un nouvel avenir pour nos petites communes.
- **mutualiser les services** et les dépenses qui pourraient créer à long terme des économies.
- Meilleure appréhension des **futurs projets d'investissement**.

#### 4) Les échéances ( loi de mars 2015)

**Les communes nouvelles doivent impérativement être mises en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016**, dernier délai pour bénéficier des incitations financières. Après cette date, les dotations continueront de chuter de 30% par année.

